

Le contrat de professionnalisation

CFA HÉTIS
les métiers du social

Un levier concret de votre gestion des emplois et des parcours professionnels

Le contrat de professionnalisation permet d'anticiper vos besoins en compétences, de sécuriser vos recrutements et de maîtriser les coûts salariaux grâce à un dispositif financé et encadré.

POURQUOI CHOISIR CE CONTRAT ?

- Intégrer des profils motivés et opérationnels
- Former vos futurs professionnels à vos pratiques et à votre projet institutionnel
- Sécuriser les parcours et anticiper vos besoins en compétences
- Optimiser votre politique RH en conciliant montée en compétences, fidélisation et maîtrise des coûts

LE CONTRAT

Le contrat de professionnalisation peut être conclu en CDD ou CDI, pour une durée de 6 à 12 mois.

Il peut être porté à 24 mois par accord de branche et jusqu'à 36 mois pour certains publics prioritaires :

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, AAH)
- Personnes sortant de contrats aidés (PEC, CUI)

PUBLIC CONCERNÉ

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Dans certains cas, salariés répondant aux critères légaux en vigueur

ENTREPRISES CONCERNÉES

Toutes les entreprises du secteur privé assujetties au financement de la formation professionnelle continue

AIDE AUX EMPLOYEURS

- Coûts pédagogiques pris en charge par votre OPCO, selon les règles en vigueur
- Aide forfaitaire à l'embauche pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans (2000 €) cumulable avec l'aide de l'État à l'embauche des 45 ans et plus (2000 €)
- exonérations de certaines cotisations sociales
- aide à l'embauche des personnes en situation de handicap (de 500 € à 3000 € selon la durée du contrat)
- Les salariés en contrat de professionnalisation sont comptabilisés dans le taux d'alternants et peuvent contribuer à réduire la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA)

Exemples de simulations du coût d'un salarié en contrat de professionnalisation

Coût **net** employeur (*)

Age du salarié	Niveau < Bac	Niveau > Bac	Entreprise de - de 250 salariés (annuel)	Entreprise de + de 250 salariés (annuel)
< 21 ans	1040 - 1090 €/mois	1230 - 1285 €/mois	12480 - 13080 €/an	12960 - 13560 €/an
21 - 25 ans	1360 - 1395 €/mois	1 540-1 565 €/mois	16 300-16 740 €/an	16 800-17 280 €/an
26 ans et +	1 750-1 805 €/mois	1 750-1 805 €/mois	21 000-21 660 €/an	21 360-22 080 €/an

(*) Estimations basées sur le salaire et les exonérations légales de cotisations sociales. Chiffres indicatifs au 01/01/2026 ; le calcul conventionnel plus favorable prévaut.

Pour un calcul précis du coût salarial d'une personne en contrat de professionnalisation dans votre entreprise, nous vous invitons à utiliser le simulateur officiel du portail de l'alternance :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>

Hétis vous accompagne pour identifier et mobiliser les aides les plus avantageuses pour votre structure, en toute sécurité.

Contactez nous, nous étudierons avec vous votre projet de recrutement

Tel. 04 92 07 77 97 | info@hetis.fr



6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice
102 Parvis Gillet, Av. Philippe Seguin, 83300 Draguignan

 | www.hetis.fr

CFA HÉTIS
les métiers du social

Qualiopi

établissement certifié

REPUBLICAISE FRANCAISE

La certification qualité est délivrée par Qualiopi. Cet établissement

est titulaire d'un certificat de qualité

de formation et de compétences

de la République Française

Le certificat de qualité est délivré par Qualiopi

afao
ISO 9001
Qualité
AFNOR CERTIFICATION